

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions suivantes :

6 mai 2024, 21 juin 2024, 25 juin 2024, 27 juin 2024, 2 octobre 2024, 16 octobre 2024, 23 octobre 2024
2. 8360 Projet de loi portant approbation des Statuts de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International), fait à Stockholm, le 27 février 1995
- Rapporteur : Monsieur Gusty Graas
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 8390 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif aux échanges d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques, fait à Bruxelles, le 29 mars 2023
- Rapporteur : Monsieur Gusty Graas
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 8392 Projet de loi portant approbation de l'Accord sur le statut des missions et des représentants d'États tiers auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, fait à Bruxelles, le 14 septembre 1994
- Rapporteur : Monsieur Gusty Graas
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 8413 Projet de loi modifiant la loi du 26 juillet 2023 relative à la mise en oeuvre du règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque
- Rapporteur : Monsieur Gusty Graas
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Rapports sur les dernières missions d'observation électorale :
- Rapport de M. Baum sur les missions aux États-Unis et en Macédoine du Nord
- Rapport de M. Cruchten sur la mission en Géorgie
4. Demande d'entrevue de la part du Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg

5. Examen d'un projet de courrier
6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux.
7. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Claude Haagen

Mme Alexandra Schoos

M. Claude Haagen, Remplaçant M. Fayot

Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Liz Braz, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Marc Lies

M. Fernand Etgen

Mme Claire Delcourt

Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Mme Kim Miranda, de l'Administration parlementaire

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions suivantes :**
6 mai 2024, 21 juin 2024, 25 juin 2024, 27 juin 2024, 2 octobre 2024, 16 octobre 2024, 23 octobre 2024

Les projets de procès-verbaux sont approuvés par les membres de la Commission.

2. 8360 Projet de loi portant approbation des Statuts de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International), fait à Stockholm, le 27 février 1995

Monsieur le Président-rapporteur Gusty Graas (DP) procède à la présentation de son projet de rapport.

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) demande plus d'informations quant à IDEA et souhaite savoir quels sont les objets principaux de l'institut. Il s'intéresse aux coûts engendrés par IDEA pour le Luxembourg. Il demande également qui représente le Luxembourg auprès de cet institut.

Monsieur le Président-rapporteur Gusty Graas (DP) explique que IDEA a pour mission de promouvoir et soutenir le développement durable de la démocratie dans le monde. Son objectif central est de garantir des systèmes politiques ouverts, transparents et représentatifs, notamment dans les contextes de transition ou de sortie de crise. Il indique vouloir se renseigner concernant les coûts et le représentant du Luxembourg auprès de l'institut.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité. La Commission propose le modèle avec rapport et sans débat pour la présentation en séance publique.

8390 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif aux échanges d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques, fait à Bruxelles, le 29 mars 2023

Monsieur le Président-rapporteur Gusty Graas (DP) procède à la présentation de son projet de rapport. Ce projet de rapport ne suscitant aucun commentaire de la part des membres de la Commission, il est procédé au vote. Le projet de rapport est adopté à l'unanimité. La Commission propose le modèle de base pour les débats en séance publique.

8392 Projet de loi portant approbation de l'Accord sur le statut des missions et des représentants d'États tiers auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, fait à Bruxelles, le 14 septembre 1994

Monsieur le Président-rapporteur Gusty Graas (DP) explique que ce dossier avait été oublié pendant 20 ans, voilà pourquoi le rapport n'est présenté que maintenant.

Il procède à la présentation de son projet de rapport. Ce projet de rapport ne suscitant aucun commentaire de la part des membres de la Commission, il est procédé au vote. Le projet de rapport est adopté à l'unanimité. La Commission propose le modèle avec rapport et sans débat pour la présentation en séance publique.

8413 Projet de loi modifiant la loi du 26 juillet 2023 relative à la mise en œuvre du règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque

Monsieur le Président-rapporteur Gusty Graas (DP) procède à la présentation de son projet de rapport. Ce projet de rapport ne suscitant aucun commentaire de la part des membres de la Commission, il est procédé au vote. Le projet de rapport est adopté à l'unanimité. La Commission propose le modèle avec rapport et sans débat pour la présentation en séance publique.

3. Rapports sur les dernières missions d'observation électorale :

1) Rapport de M. Baum sur les missions aux États-Unis et en Macédoine du Nord

❖ Mission aux Etats-Unis

Monsieur le Député Gilles Baum (DP) aborde d'abord les élections aux États-Unis. La réunion préparatoire des députés membres de l'OSCE s'est déroulée à Washington. Les sujets des élections étaient les suivants : financement, système politique, sondages, présences dans les médias sociaux. Aux États-Unis, environ 8 000 bulletins de vote différents sont utilisés, car les citoyens y élisent non seulement des représentants politiques, mais aussi des juges, des membres de conseils scolaires, et se prononcent sur des lois locales par référendum.

Le député explique que Madame la Députée Alexandra Schoos est ensuite partie à Las Vegas. Messieurs les Députés Gusty Graas, Monsieur Emile Eicher, Monsieur Claude Haagen et l'orateur lui-même se sont rendus à Los Angeles. A Los Angeles, 6 millions d'électeurs ont participé aux élections. Les députés se sont rendus dans 14 bureaux électoraux.

L'orateur partage plusieurs observations :

1^{ère} observation : Le bulletin de vote peut être rempli en 20 langues différentes. Il s'agit d'une carte que l'on insère dans un ordinateur, lequel propose jusqu'à 30 langues parmi lesquelles le votant peut choisir.

2^{nde} observation : Il n'est pas nécessaire d'être préalablement inscrit pour voter. Il suffit de voter dans le comté où l'on réside.

3^{ième} observation : Les ordinateurs de vote sont simplement entourés d'un paravent. Il est donc possible de voir ce que votent certaines personnes.

L'orateur estime qu'il s'agissait d'élections libérales : il n'y avait ni partisans visibles, ni distribution de gadgets promotionnels. Aucune influence extérieure n'a été constatée devant les bureaux de vote.

Monsieur Emile Eicher et Monsieur Gilles Baum se sont rendus dans le nord de Los Angeles. La plupart des électeurs ne connaissaient pas l'OSCE, mais se sont montrés très accueillants une fois informés de la mission des députés membres de l'organisation.

Le seul bureau où ils ont rencontré des difficultés se trouvait dans un quartier juif, où les députés n'ont pas été autorisés à entrer. C'était le dernier bureau visité. À leur arrivée, environ 40 personnes faisaient encore la queue. À 20 h 00, les organisateurs ont fermé les portes, conformément à la loi. En Californie, rien d'anormal n'a été signalé

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) explique qu'ils ont rencontré des difficultés dans le premier bureau de vote, car les personnes sur place n'étaient pas informées des missions de l'OSCE.

Madame la Députée Alexandre Schoos (ADR) indique également avoir rencontré des problèmes dans le premier bureau visité, où on lui a demandé de revenir plus tard dans la journée. Chaque bureau ne disposait que de trois places pour les observateurs. Au Nevada, plusieurs options étaient offertes aux électeurs pour voter : via un ordinateur, par vote anticipé (*early voting*), ou en déposant directement leur bulletin dans une urne. Aucun cas de tentative d'influence n'a été constaté devant les bureaux de vote.

Monsieur le Député Emile Eicher (CSV) salue la qualité de la réunion préparatoire organisée à Washington, qui leur a permis de mieux comprendre le système de communication électorale aux États-Unis.

Il souligne que la situation sur le terrain ne correspondait pas entièrement à ce que rapportait la presse européenne. Alors que certains médias évoquaient une ville barricadée par crainte de violences, la réalité sur place était différente : Washington semblait surtout déserte, car peu de gens se trouvaient dans les rues. Les personnes rencontrées, quant à elles, se sont montrées ouvertes et accueillantes.

Les questions économiques figuraient parmi les principaux enjeux de cette élection. La situation financière du pays représentait la principale préoccupation des électeurs.

Sur le terrain, les observateurs ont constaté que de nombreuses personnes avaient besoin d'aide pour utiliser les ordinateurs de vote. Le député note toutefois que le dépouillement des bulletins américains est naturellement plus simple que celui utilisé au Luxembourg.

❖ Mission en Macédoine du Nord

Monsieur le Député Gilles Baum (DP) aborde ensuite les élections en Macédoine du Nord, qui se sont déroulées dans un contexte géopolitique et social complexe. Ce pays, situé à la frontière de l'Union européenne, présente une diversité ethnique marquée, notamment par la présence d'une minorité bulgare estimée à environ 700 personnes. Celle-ci réclame une reconnaissance explicite dans la Constitution.

Il ajoute que la Macédoine du Nord compte également un grand nombre d'Albanais et de Turcs, qui disposent de leurs propres partis politiques. Avant les élections, le pouvoir était aux mains du centre-gauche. Après le scrutin, une bascule s'est opérée en faveur du centre-droit, voire d'une droite plus affirmée.

Un scepticisme croissant vis-à-vis de l'Union européenne se manifeste au sein de la population, avec un taux de soutien passant de 97 % à 62 %. La population exprime son exaspération après dix-sept années d'attente dans le processus d'adhésion. Ce dernier a d'abord été bloqué par la Grèce, et l'est désormais par la Bulgarie.

La délégation de la Chambre a rencontré la Présidente en fonction. Le constat général est que l'État continue de fonctionner, notamment grâce au bon fonctionnement des écoles.

Dans les régions à forte composante minoritaire, l'enseignement se fait dans la langue de la communauté concernée, ce qui constitue un pilier de stabilité.

À la suite de la réunion préparatoire à Skopje, la délégation s'est rendue dans la ville d'Ohrid, qui abrite le lac le plus ancien du monde. Elle a également visité 14 bureaux de vote.

L'enregistrement des électeurs se faisait d'abord par scan de l'empreinte digitale, suivi de la présentation de la carte d'identité. Les infrastructures étaient globalement satisfaisantes dans les villages, où les bureaux de vote étaient majoritairement installés dans des écoles. En revanche, les établissements scolaires situés en zone rurale étaient souvent dans un état dégradé, certains datant des années 1920.

Sur le terrain, la population n'est pas toujours informée de la présence des observateurs, mais leur accueil est particulièrement chaleureux. Les membres des bureaux électoraux se montrent satisfaits de cette mission de suivi. Le système électoral apparaît comme moderne et bien structuré. Cependant, les conditions matérielles varient fortement selon les zones.

Lors de leur déplacement dans les zones albanaises, les observateurs relèvent une forte visibilité des symboles nationaux albanais, notamment les drapeaux, ce qui est considéré comme normal dans ces territoires. La délégation a également visité une mosquée, dans un climat d'ouverture et de respect mutuel.

2) Rapport de M. Cruchten sur la mission en Géorgie

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) estime que ce sujet devra être abordé soit en séance publique, soit au sein de la commission. Il explique que si l'importance de la mission électorale venait un jour à être remise en question, il suffirait alors de montrer le contenu de ces missions, qui revêtent une importance primordiale.

Les élections en Géorgie se résument à un affrontement entre majorité et opposition, c'est-à-dire au choix entre un rapprochement avec l'UE ou avec la Russie. Personnellement, il estime que la situation était plus complexe.

Lors de cette mission, 500 observateurs internationaux étaient présents et environ 3 000 bureaux de vote étaient installés. Ils ont effectué des contrôles dans 2 000 bureaux électoraux. Le système utilisé est assez moderne, avec des scanners en place, ce qui facilite la publication des résultats. Il précise toutefois que 1 000 bureaux ne disposaient pas de ces scanners et ont donc fonctionné de manière « traditionnelle ».

Sur place, il a appris que les électeurs admettaient ne pas pouvoir choisir l'opposition, car celle-ci n'est pas unie, ce qui pourrait provoquer des troubles dans le pays.

Au total, 18 partis se présentaient aux élections. Dans ce type de mission, il est important d'échanger avec les personnes présentes afin d'avoir une vision globale des missions électorales.

Dans la presse, les résultats des élections sont souvent remis en question. Le député fait référence au rapport de l'APCE et souligne que, bien que le résultat soit critiqué, il ne pense pas que les élections aient été irrégulières. Il critique

toutefois tout ce qui a entouré ces élections : polarisation, intimidation des électeurs par l'opposition.

Les médias privés ont rapporté qu'il n'y a eu qu'une seule campagne électorale, ce qui signifie que les conditions n'étaient pas équitables pour tous les partis. Les 17 autres partis étaient pratiquement invisibles. Dans ce sens, il n'y avait pas de véritable compétition.

Le parti au pouvoir a installé des caméras dans les bureaux de vote, malgré les recommandations contraires de la Commission de Venise. Bien que les personnes n'aient pas été filmées dans les isolements, cette mesure a créé une ambiance intimidante. Il dénonce également l'influence étrangère, qu'il estime devoir être combattue par la loi.

Le député souligne par ailleurs que l'unité au sein de l'opposition fait défaut et que de sérieuses divisions existent entre les partis. Il évoque aussi des cas d'intimidation, non seulement pendant la campagne, mais aussi le jour des élections.

Il estime que la Présidente et le gouvernement ont commis une erreur en qualifiant les élections de « fausses ». Il partage une anecdote : lors d'un déplacement dans la région de Bolnissi, il a appris qu'à l'époque soviétique, la capitale portait le nom de Luxembourg, en hommage à Rosa Luxemburg, et non en référence au Grand-Duché.

Selon lui, si le Parlement adopte une motion ou une résolution à l'égard de la Géorgie, celle-ci ne devrait pas se focaliser sur la légitimité du résultat du vote, mais plutôt sur les conditions avant, pendant et après les élections. Il signale que les manifestants sont désormais maintenus à distance par la police lors des rassemblements.

Le système électoral numérique utilisé a été développé par une grande entreprise américaine très connue, et il pense qu'on peut lui faire confiance. Il est d'avis que les résultats des élections ne sont pas falsifiés, mais que les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées étaient très injustes.

Le député explique avoir rencontré un député hongrois, mais pas dans le cadre d'une mission d'observation électorale internationale. Il estime que le Parlement hongrois a mis en place sa propre mission d'observation électorale, ce qu'il remet en question, insistant sur l'importance des missions internationales officielles.

Monsieur le Député Gusty Graas (DP) partage l'avis de son collègue Yves Cruchten. Il estime important que le Parlement prenne position quant à la situation en Géorgie. Il préparera un texte et tiendra les membres de la Commission informés. Il critique les évolutions en Géorgie et craint que la situation ne prenne une tournure virulente.

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) explique que la loi électorale géorgienne impose un dépouillement manuel des votes. Il a pu observer ce processus et émet des doutes quant à son bon déroulement. Cependant, les responsables ont corrigé leurs résultats lorsqu'ils ont été confrontés à ceux des machines. Il précise que les quelques problèmes qu'ils ont pu constater se sont produits dans certaines zones électorales.

Il ajoute que la loi ne précise pas combien d'ordinateurs doivent être présents dans chaque bureau de vote. Il estime que cela constitue un outil de manipulation, certains bureaux ne disposant pas d'ordinateurs en nombre suffisant. De nombreux électeurs ont été découragés par de longues périodes d'attente.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) explique que les autorités mettent à disposition des urnes mobiles. Étant donné que le vote par correspondance n'existe pas, les membres des bureaux de vote se déplacent au domicile des personnes ne pouvant pas se rendre aux bureaux. Il rapporte avoir assisté à un tel déplacement et avoir été impressionné, car l'électeur concerné était dans un état de santé préoccupant. Il précise toutefois que cette personne était consciente et en capacité de participer aux élections. Il souligne que l'ambassade de la Lituanie et de la Grande-Bretagne avaient également déployé des observateurs en Géorgie.

Il critique le fait que le parti politique « *Georgian Dream* » appartienne à un milliardaire dont la fortune équivaut à un quart du PIB du pays. Il souligne qu'il n'y a pas d'accès équitable à la campagne électorale. Deux jours avant les élections, le rédacteur en chef du deuxième plus grand journal d'opposition a été arrêté.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Groupe Renew Europe/DP) prend la parole pour affirmer que l'opinion publique a été manipulée en Géorgie. Il distingue les opérations de vote du résultat final. Bien qu'il doute que le vote ait été falsifié, il remet vivement en question les conditions dans lesquelles ces élections se sont déroulées. Il rappelle que la législation européenne ne peut accepter cela sans réaction. Il explique que le Parlement européen a adopté une réglementation sur la transparence des publications sur les plateformes numériques. Si ce texte avait déjà été en vigueur lors des élections en Roumanie, le résultat aurait été différent.

Il ajoute que, comme en Moldavie, les habitants subissent un harcèlement de la part de la Russie. Il a échangé avec un expert de la Moldavie et de la Géorgie, qui lui a expliqué que les électeurs dans ces pays ressentent une menace constante de la Russie, traduite par une vassalisation. Ces populations vivent une angoisse existentielle qu'elles ont du mal à exprimer, et quand elles le font, cette peur n'est pas correctement prise en compte à l'extérieur. Elles s'inquiètent de savoir si et comment l'UE pourrait les aider. Elles se replient sur elles-mêmes, ne comptant plus beaucoup sur ceux dont elles attendent peu. Il convient donc de se demander ce que l'UE peut faire activement pour restaurer leur confiance.

Monsieur le Député Fred Keup (ADR) rappelle que la propagande existe depuis toujours à travers les médias. Il cite, par exemple, le Tagesschau, qu'il qualifie de propagande financée par l'État allemand, ce qui suscite aussi ses inquiétudes. Il mentionne que le Premier ministre géorgien a annoncé la suspension des négociations avec l'UE jusqu'en 2028. Malgré cela, le gouvernement géorgien continue de respecter les conditions imposées par l'UE et souhaite toujours rejoindre l'Union. L'orateur déclare ne pas vraiment comprendre les inquiétudes de ses collègues et demande si le gouvernement géorgien veut toujours adhérer à l'UE.

Monsieur le Député Gusty Graas (DP) explique qu'une députée géorgienne était présente lors d'une réunion et a souligné leur volonté de toujours rejoindre l'Union européenne. Il précise qu'il faudra observer comment la situation

évoluera dans les jours à venir, mais que les propos du Premier ministre semblent contradictoires.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Groupe Renew Europe/DP) ajoute que si le gouvernement affirme vouloir poursuivre les négociations, cela reste possible, mais il faut examiner les tendances actuelles. Il évoque de grands courants et des précipices. Ce qui le préoccupe particulièrement, c'est que le législateur géorgien ait adopté une loi visant à supprimer les aides accordées aux ONG internationales. Il établit un parallèle avec Vladimir Poutine, rappelant que la radicalisation de ce dernier a précisément commencé avec l'adoption d'une loi similaire.

Il revient sur les propos de Monsieur Fred Keup et estime que le potentiel de manipulation est davantage encadré juridiquement dans le Luxembourg ou en Allemagne. Il se montre sceptique quant au potentiel de manipulation via TikTok, par exemple. Il souligne que l'accès des partis aux opportunités publicitaires doit être juste et équilibré, car les algorithmes peuvent fortement influencer les résultats électoraux.

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) se dit reconnaissant qu'une commission dédiée à la surveillance du secteur médiatique existe au Luxembourg. Il partage le constat selon lequel une certaine manipulation est possible sur certains canaux.

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) explique qu'il n'est pas toujours d'accord avec ce que la presse écrit sur son parti, voire sur lui-même. En revanche, il tient à ce que les médias restent libres et indépendants. Il souligne que la population géorgienne souhaite accéder à l'UE et considère la Russie comme un ennemi. Il précise que les habitants perçoivent les réticences européennes à soutenir militairement l'Ukraine, ce qui explique leur scepticisme quant à une aide potentielle de l'UE en cas de conflit armé.

4. Demande d'entrevue de la part du Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) rappelle que chaque année, un débat sur la politique de coopération est organisé à la Chambre. Le prochain débat est prévu pour le 12 février 2025. Conformément à la tradition, il est d'usage d'inviter les représentants du Cercle des ONGD à participer aux travaux de la commission compétente. Pour cela, une demande devra être adressée à la Conférence des Présidents afin d'obtenir l'autorisation d'inviter le Cercle des ONGD. L'orateur souhaite également savoir si la commission soutient cette proposition. Les membres marquent leur accord.

5. Examen d'un projet de courrier

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) informe la commission que l'ambassadeur de Pologne au Luxembourg a proposé de venir présenter le programme de la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne. Il suggère d'adresser une demande à la Conférence des Présidents en vue de l'inviter officiellement. La commission donne son accord. Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) précise toutefois que ce type de présentation a généralement lieu dans le cadre de la COSAC. Il suggère

d'envisager une invitation de l'ambassadeur après la réunion de la COSAC, en tant que président de la Commission des Affaires étrangères.

6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux.

Le tableau est approuvé tel que proposé.

7. Divers

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) estime qu'il conviendrait également d'aborder la situation en Syrie et de l'inscrire à l'ordre du jour.

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) approuve cette proposition et suggère de déposer une motion ou une résolution au cours de la semaine.

Il précise que Monsieur le ministre des Affaires étrangères Xavier Bettel interviendra en commission le 19 décembre 2024, et que les deux sujets seront inscrits à l'ordre du jour de cette réunion.

L'Administratrice,
Danielle Wolter

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, du Commerce
extérieur et à la Grande Région,
Gusty Graas